

<b>Avenant au Règlement intérieur CODC - Concerne les sections DANSE CLASSIQUE et MODERN JAZZ</b>
---

**Article 1 - Dispositions légales**

L'école de danse, ou section Danse Classique et Modern Jazz du CODC, est destinée aux amateurs de 4 à 15 ans, et répond aux obligations formulées par la législation en vigueur. **Liliane LERAUD-VIDON**, titulaire du D.E de professeur de danse, en est la responsable.

**Article 2 – Inscription, Tarifs et Paiement**

L'inscription au CODC est un engagement annuel. Le tarif varie en fonction de l'âge de l'enfant et de la durée du cours. Les tarifs sont consultables sur notre site internet ainsi que sur notre brochure. Les inscriptions ne sont valides que si la fiche d'inscription et le dossier sont complets.

Tout adhérent doit s'acquitter de sa cotisation et de son adhésion annuelle au moment de l'inscription au Forum des Associations uniquement (possibilité de paiement en 3 fois, un chèque par trimestre).

**Article 3 - Cours et période de fonctionnement**

Les cours débutent le 1<sup>er</sup> mercredi qui suit le Forum des associations, et s'arrêtent fin juin.

Le planning peut être modifié en fonction des inscriptions réalisées et des objectifs de Mme Leraud-Vidon (réorganisation des groupes, répétitions spectacle ou concours).

Pas d'activité pendant les vacances scolaires et jours fériés.

**Article 4 - Consignes pendant les cours :** Pour le respect du travail de chacun

- Les élèves doivent arriver 10 mn avant le début du cours pour se changer et passer aux toilettes, (surtout pour les plus petits).
- Les élèves doivent avoir un comportement correct à l'intérieur et aux abords des salles.
- L'accès aux salles de danse est strictement réservé aux élèves et professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf aux séances « portes ouvertes ». Il est demandé aux parents et danseurs d'être le plus discret possible dans les couloirs.
- Respecter les locaux et tout le mobilier mis à disposition, toute dégradation sera à la charge de l'adhérent ayant créé le préjudice).
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, (en l'occurrence vol de portables qui doivent être posés éteints à côté du professeur).

**Article 5 - Tenue de cours : Ne rien acheter sans consulter les consignes du professeur.**

La tenue est à la charge des familles et doit être portée à chaque cours. **Voir sur le site internet du Codc les tenues demandées par groupe.** Un conseil : marquez à votre nom, tenues et équipements. Le chignon est demandé pour les cours de danse classique même pour les ados. Pour les autres cours les cheveux attachés en queue de cheval ou nattes africaines. (Les bijoux de tous types et toute matière sont interdits).

**Article 6 - Présence, retard et absence**

- En cas d'absence du professeur, les parents seront prévenus par SMS et un message sera affiché sur la porte des salles de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'élève seul.
- Les jours fériés ne sont pas rattrapés.
- Si l'enfant ne participe pas au spectacle, aucun remboursement de cours ne sera mis en place.
- Nous vous demandons d'être ponctuels et assidus : 3 absences consécutives non justifiées auprès du professeur (ou référent) laisse la priorité aux personnes en liste d'attente, votre inscription sera annulée et non remboursée. Rappel : tout retard décale la mise en route du cours.
- Toute absence doit être signalée à LILIANE au 0680232667 ou par email à [liliane.leraud-vidon@orange.fr](mailto:liliane.leraud-vidon@orange.fr)
- Si l'enfant est blessé ou si son état de santé ne lui permet pas de réaliser les exercices demandés, nous vous demandons de prévenir le professeur pour l'absence de celui-ci, sa présence sur le côté pouvant perturber le bon déroulement du cours.

**Article 7 - Remboursements :**

Aucun remboursement trimestriel ou annuel ne s'effectuera sans remise d'un certificat médical.

**La Direction**